

Politique d'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement

Bois-Colombes, le 21/11/2025

➤ Rappel du cadre réglementaire

Le présent document est publié afin de satisfaire aux exigences du règlement UE 2019/2088 en ce qui concerne la politique d'intégration des risques de durabilité par Abeille Assurances et ses filiales entités d'assurance en matière d'investissement. Les risques de durabilité sont définis par l'article (2)22 du règlement SFDR comme « un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. »

➤ Abeille Assurances, un investisseur responsable engagé en faveur de la durabilité et de la lutte contre le changement climatique

Nous sommes convaincus que les problématiques de durabilité et de lutte contre le changement climatique sont un enjeu majeur des années à venir, à la fois pour l'économie et la société. Abeille Assurances s'implique depuis de très nombreuses années dans l'investissement responsable et considère qu'il est essentiel pour sa réussite à long terme de mettre la durabilité au cœur de son processus d'investissement et de son modèle d'affaires.

Dans ce cadre, Abeille Assurances s'efforce de mettre son expertise et son influence d'assureur et d'investisseur au service des clients qui désirent orienter leurs choix vers des actions responsables et durables.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que l'intégration des facteurs de durabilité dans notre processus d'investissement permet de minimiser les risques financiers des actifs en portefeuille et d'avoir un impact positif sur la performance des investissements sur le long terme pour nos clients.

En tant qu'assureur et investisseur, Abeille Assurances et ses filiales sont triplement exposées aux risques ESG (environnement, social et gouvernance) à la fois sur leurs actifs, leurs passifs (engagements long terme) et leurs modèles d'affaires. A l'actif, ces risques ESG peuvent donner naissance à des risques financiers (crédit, marché ou liquidité) qui peuvent avoir un fort impact sur la valeur des actifs en portefeuille. Au passif, les risques associés sont liés par exemple à l'augmentation de la fréquence et du coût des événements climatiques extrêmes, qui ont des conséquences directes sur la tarification des polices d'assurance et ont des impacts financiers mais aussi sociaux importants. Sur le modèle d'affaires de l'assurance, c'est la capacité du secteur à assurer l'ensemble des biens des clients sur la totalité du territoire qui peut être à risque, faisant porter ainsi un risque financier important sur le secteur public et la population en cas de multiplication de sinistres climatiques graves.

Au total, ces risques peuvent avoir un effet négatif sur la rentabilité ou la réputation d'Abeille Assurances et ses filiales, mais ils remettent surtout en cause le rôle du secteur de l'assurance de protéger nos assurés face aux aléas de la vie. Ces risques incluent notamment les risques climatiques, de perte de biodiversité et de financement d'activités nuisibles à la santé ou aux droits de l'homme.

Au-delà de l'impact des risques ESG sur notre actif et notre passif, nos investissements ont des effets matériels sur l'économie réelle comme le financement de la transition énergétique, la préservation des ressources naturelles ou l'égalité hommes – femmes. Nos investissements sont également susceptibles de financer des activités qui ont des incidences négatives sur les facteurs de durabilité si les entreprises dans lesquelles nous investissons ne mesurent pas correctement l'impact de leur modèle d'activité sur leur environnement (selon le principe de double matérialité). Nous nous efforçons donc de mettre en place des indicateurs permettant de mesurer ces incidences négatives sur les facteurs de durabilité comme la biodiversité par exemple (voir la politique de diligence raisonnable sur les principales incidences négatives des décisions d'Investissement sur les facteurs de durabilité)

➤ La gouvernance des risques de durabilité chez Abeille Assurances

L'intégration des risques de durabilité dans la stratégie d'investissement de la compagnie mais aussi dans l'ensemble de ses métiers présuppose l'existence d'une structure de gouvernance robuste et transparente.

A cette fin, Abeille Assurances a mis en place un modèle de gouvernance qui permet d'intégrer le développement durable et les enjeux extra-financiers dans ses métiers et dans les processus de décision d'investissement et de gestion des risques afin de mieux les identifier, les mesurer et les atténuer.

Abeille Assurances a ainsi défini ses préférences ESG et les intègre depuis plusieurs années dans son processus d'investissement et son modèle de gouvernance.

Le modèle de gouvernance d'Abeille Assurances repose sur un système de gouvernance ESG doté de contrôles efficaces et robustes, proportionnés à la nature et à la complexité de ses opérations. Ce système permet en particulier au Conseil d'Administration, aux comités de gestion en charge de ces questions et à la direction générale d'intégrer les risques et les opportunités liées à l'intégration systématique des facteurs ESG dans les activités d'Abeille Assurances. C'est particulièrement le cas sur le climat et la biodiversité en matière d'investissement.

Les organes de gouvernance impliqués sont le Comité d'Audit et des Risques, le comité des stratégies d'investissement (CSI), le comité trimestriel ESG et le comité ESG tenu avec OFI Invest AM. Ils ont la vision globale de l'impact des risques ESG sur le bilan financier d'Abeille Assurances et de ses filiales, et transmettent leurs recommandations au Conseil d'Administration d'Abeille Assurances, qui valide la stratégie ESG Climat de la compagnie. La Direction des investissements se focalise sur les actifs de la société d'assurance dont la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement et les directions techniques gèrent les risques de passif. La Direction des risques, quant à elle, se situe à l'intersection de ces deux directions puisqu'elle a en charge de revoir et de challenger l'exhaustivité et la précision de l'identification, de la mesure, de la gestion, du suivi et du reporting des risques réalisés par la Direction des investissements et les Directions

Techniques ainsi que l'adéquation et l'avancement des plans de réduction des risques ESG à l'Actif et au Passif.

La mise en œuvre opérationnelle de ces enjeux de gestion ESG de l'actif des compagnies d'assurance est coordonnée au sein du Comité trimestriel ESG, qui réunit les représentants des équipes de gestion d'Ofi Invest Asset Management et des directions d'Abeille Assurances (Investissements, RSE et Risque), et se réunit suivant une fréquence trimestrielle. La direction générale d'Abeille Assurances est informée de la stratégie d'investissements ESG par le biais du comité ESG qui se tient à une fréquence au moins biannuelle.

➤ **Les engagements responsables d'Abeille Assurances**

Les engagements d'Abeille Assurances en matière de durabilité et de lutte contre le changement climatique se reflètent à travers le fait qu'Abeille Assurances, en tant que filiale du groupe Aéma Groupe, est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UN PRI), du Finance for Biodiversity Pledge et est membre du CDP, du Forum pour l'Investissement Responsable, de l'Institut de la Finance Durable et de la Net Zero Asset Owner Alliance. Cet engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale se manifeste par l'obligation de mise en place d'une stratégie d'investissement responsable. Abeille Assurances suit également les recommandations de la TCFD (Task force on Climate-related Financial Disclosure) dont l'objectif est de prodiguer des recommandations sur le reporting des risques et des opportunités liés au changement climatique afin de réconcilier les décisions financières d'investissement avec les conséquences concrètes du changement climatique, ainsi que de la TNFD (Task force on Nature-Related Financial Disclosure), qui encourage les entreprises et acteurs financiers à publier et prendre en compte leurs dépendances, impacts, risques et opportunités liées à la nature et à la biodiversité.

En matière de transparence et de reporting extra financier, le rapport ESG Climat d'Abeille Assurances a pour but d'informer l'ensemble des parties prenantes sur nos activités de développement durable et d'investissement responsable et de répondre aux obligations réglementaires découlant de l'Article 29 de la loi énergie-climat (2019). Par exemple, Abeille Assurances s'est engagée à réduire de 40% les émissions carbone financées de son portefeuille d'investissements entre 2019 et 2030 dans le cadre de la mise en place de sa stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris. Le rapport ESG Climat d'Abeille Assurances permet de suivre l'atteinte de cet objectif.

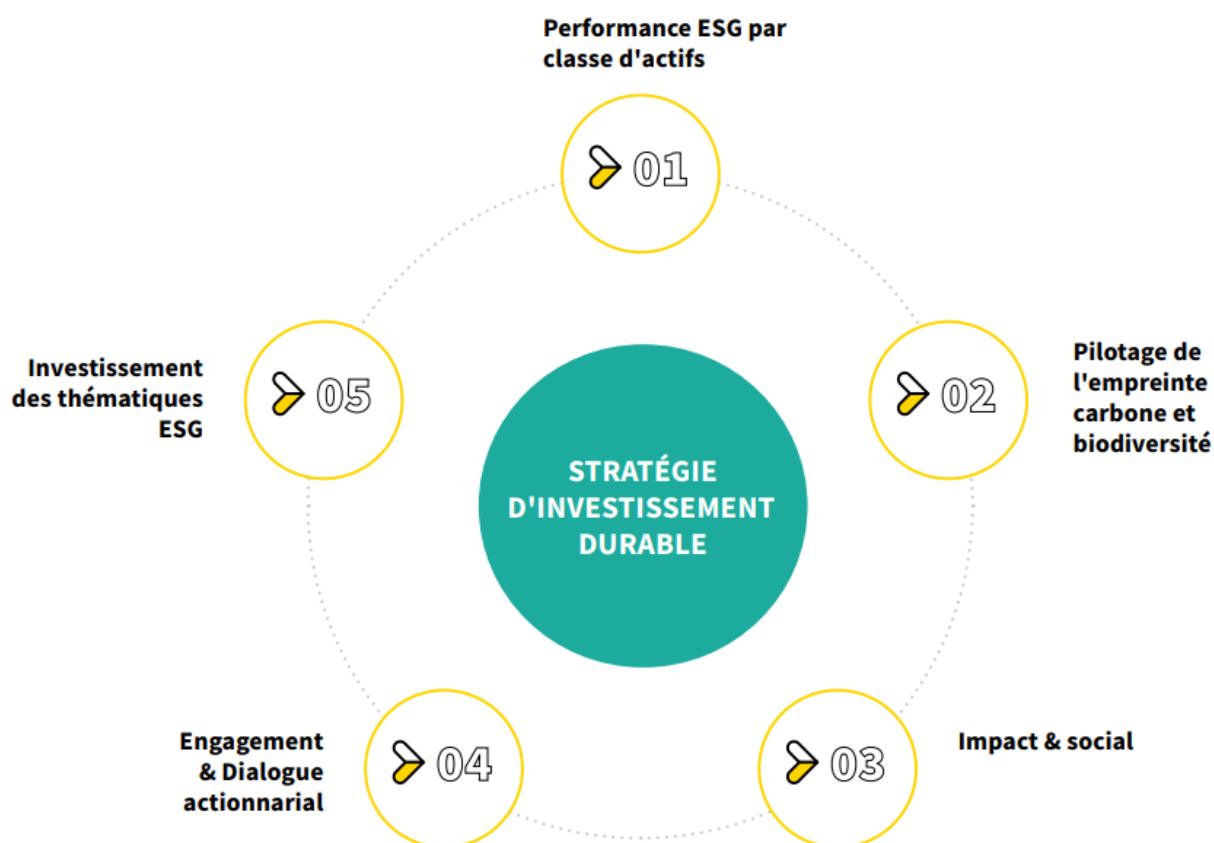
Abeille Assurances contribue aussi au rapport de durabilité du groupe Aéma Groupe permettant de répondre à la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) (EU) 2022/2464. La publication de ce rapport permet d'évaluer chaque année les risques, dépendances et impacts sur les facteurs extra-financiers liés aux investissements d'Abeille Assurances et des autres Affiliés du groupe Aéma Groupe, ainsi que de suivre l'atteinte des objectifs de durabilité au périmètre du groupe Aéma Groupe, fixés conjointement avec les Affiliés.

Abeille Assurances a également lancé « La Fabrique Abeille Assurances », le plus grand concours français dédié à l'entrepreneuriat social et solidaire en 2015. Ce concours a permis d'accompagner depuis 2016 plus de 200 entrepreneurs dans le financement de leurs projets, en faveur de la santé, l'environnement, l'inclusion et l'emploi. « La Fabrique Abeille Assurances » est un dispositif important d'Abeille Assurances pour contribuer au développement de l'économie sociale et

solidaire. En 2020, Abeille Assurances a lancé, en partenariat avec La Ruche et Ventech le fonds Alliance for Impact, un double programme de financement pour accompagner des startups du secteur de l'entrepreneuriat à impact et investir dans un grand nombre d'entre elles, afin de les accompagner dans leur croissance et de contribuer à créer de l'impact environnemental et social.

➤ L'intégration des risques de durabilité dans les processus d'investissement

L'intégration des enjeux ESG climat et des risques qui leur sont associés dans les processus d'investissement repose sur 5 piliers à la fois indépendants et complémentaires qui sont décrits ci-dessous :



Le pilotage de la performance ESG du portefeuille

La pierre angulaire de la prise en compte des facteurs de durabilité dans la gestion de nos actifs consiste en l'intégration des critères et risques de durabilité dans les processus d'investissement sur la base d'un score ESG par émetteur et d'analyses extra financières réalisées par les équipes ISR d'Ofi Invest Asset Management. Les critères ESG font partie intégrante des processus d'investissement et sont appliqués à l'ensemble des classes d'actifs dans lesquelles nous investissons.

L'ensemble de nos mandats de gestion prend en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui obligent nos gestionnaires d'actifs à intégrer de manière rigoureuse les critères ESG dans leur processus d'investissement et à rendre compte de leur performance extra financière dans le cadre d'un suivi régulier et transparent. Nous nous assurons également, lors du référencement de nouveaux supports en unités de compte dans nos contrats, que les sociétés de gestion gérant ces supports ont mis en place des pratiques ESG répondant à nos attentes en termes d'investissement responsable.

Afin de prendre en compte au mieux les objectifs de durabilité à la fois sur les actifs liquides (actions, obligations) et les actifs réels (immobilier), nous mesurons les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance de nos investissements, notamment à travers le pilotage de l'empreinte carbone et biodiversité du portefeuille d'investissement. Abeille Assurances s'est engagée à suivre les exigences de France Assureurs en matière de charbon thermique et donc à exclure les entreprises qui développent de nouveaux projets d'extraction de charbon, qui prévoient une augmentation substantielle de leur volume annuel de production de charbon ou qui reposent trop sur le charbon pour la production d'électricité. Abeille Assurances s'est engagée à sortir, entre autres, de ses positions liées au charbon thermique et aux énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030 au plus tard. Abeilles Assurances exclut également les émetteurs les plus impliqués dans les énergies fossiles non conventionnelles ainsi que les émetteurs du secteur pétro-gaziers dont les dépenses d'investissement en capital sont considérées comme en étant le plus en dépassement par rapport au scénario Net Zéro de l'AIE. De plus, en tant que membre de la Net Zero Asset Owner Alliance, Abeille Assurances s'est engagée à aligner ses portefeuilles d'investissement avec une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050, et de fixer des objectifs intermédiaires de décarbonation par classe d'actifs. Sur les portefeuilles actions et obligations détenues en direct, Abeille Assurances vise une réduction de 40% de l'intensité carbone Scope 1, 2, et 3 par million d'euros investi d'ici 2030 par rapport à 2019. Enfin, Abeille Assurances a défini une stratégie d'investissement relative à la Biodiversité, avec un arrêt des investissements dans les producteurs et distributeurs d'huile de palme non certifiée (l'huile de palme est une culture qui entraîne une déforestation massive et est une des causes de perte de biodiversité au niveau mondial) et des biocides. Abeille Assurances réalise également un suivi de l'empreinte biodiversité de son portefeuille d'investissement.

L'accompagnement des entreprises à impact et l'investissement à objectif social

Abeille Assurances a investi plus de 100m€ dans des entreprises à impact sur l'ensemble du territoire français, avec une présence sur toutes les phases de croissance, soutenant des porteurs de projets à impact, via le concours La Fabrique Abeille Assurances, ainsi que des entreprises en amorçage ou en développement (TPE, PME) via une participation au capital pour une centaine d'entreprises. Les entreprises financées répondent aux enjeux de consommation et production responsable, d'économie collaborative et circulaire, de santé et de services aux personnes fragilisées, d'éducation, d'emploi durable, de développement local, et d'innovation écologique et énergétique. Le programme d'impact d'Abeille Assurances s'appuie sur des experts reconnus de la finance à impact comme Inco, la Ruche et Ventech

L'engagement et le dialogue actionnarial

Nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer les pratiques ESG des sociétés, en particulier celles opérant dans des secteurs à fort impact carbone et/ou biodiversité. La politique

d'engagement actionnarial est un outil fondamental d'Ofi Invest Asset Management pour exercer son rôle d'actionnaire responsable et exercer un effet bénéfique sur les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nos démarches de vote et d'engagement vont dans le même sens : exercer une influence positive sur les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG et ainsi limiter notre exposition aux risques ESG.

L'engagement auprès des entreprises fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles d'investissement. Ofi Invest Asset Management, au nom d'Abeille Assurances, dialogue activement avec les entreprises dans lesquelles il investit afin d'identifier et, le cas échéant, atténuer les risques ESG. Si l'engagement ne génère pas les effets escomptés, Abeille Assurances se réserve la possibilité de se désengager de certains émetteurs qui présentent des profils de risque ESG incompatibles avec son appétence en matière de risques ESG.

L'investissement des portefeuilles en faveur de la transition

Ce pilier se structure principalement autour de la construction de portefeuilles alignés à une trajectoire net zéro en suivant le protocole d'alignement de la Net Zero Asset Owner Alliance et de la mobilisation de volume d'investissements durables : des actifs fléchés vers la transition (obligation verte, durable, sociale, infrastructure de transition énergétique) dans les fonds en euros d'Abeille Assurances.

Par ailleurs, l'intégralité des investissements immobiliers est gérée en intégrant de multiples critères ESG, dont la consommation énergétique des bâtiments. Nous réalisons également depuis 2023 des investissements dédiés à la protection et la conservation des écosystèmes en lien avec notre stratégie d'investissement biodiversité.